

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 décembre 2010**

Décision n° **B-2010-1991**

commune (s) : Corbas

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin des Bruyères et appartenant au Syndicat des copropriétaires de l'Ensemble immobilier Les Epis d'Or - Modification de la décision n° B-2010-1834 du 11 octobre 2010

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 décembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Bret, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Barge (pouvoir à M. Calvel), Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Imbert A. (pouvoir à M. Abadie), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

Bureau du 13 décembre 2010**Décision n° B-2010-1991**

commune (s) : Corbas

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin des Bruyères et appartenant au Syndicat des copropriétaires de l'Ensemble immobilier Les Epis d'Or - Modification de la décision n° B-2010-1834 du 11 octobre 2010**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par décision n° B-2010-1834 du 11 octobre 2010, le Bureau a approuvé l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Grange Blanche à Corbas.

Cette parcelle, cadastrée sous le numéro 285 de la section BM qui devra être intégrée dans le domaine public communautaire de voirie, est en réalité située chemin des Bruyères à Corbas.

Les autres éléments figurant dans la décision du Bureau susvisée restent inchangés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Approuve la modification de la décision n° B-2010-1834 du Bureau du 11 octobre 2010 relative à l'adresse de la parcelle à acquérir située chemin des Bruyères à Corbas.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2010.